

Trail Du Bocage du 30 Aout 2026

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Toute inscription au Trail du bocage implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. SITE D'ACCUEIL :

Site de NATUREO , 52 Bis Rue de la gare, 62240 DESVRES

2. EPREUVES :

Trails chronométrés de pleine nature, empruntant essentiellement les routes, chemins.

Les horaires de départs peuvent évoluer.

Ils seront définitifs quelques jours avant la manifestation.

Trois distances sont proposées :

- 6 km ==> Départ NATUREO
- 15 km ==> Départ NATUREO
- 21 km ==> Départ NATUREO

Le tracé est matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux ou des signaleurs

Le port du maillot qui sera remis avec le dossard est obligatoire.

Il sera de couleur différente pour chaque épreuve.

3. TRAIL EN SEMI-AUTOSUFFISANCE :

Le principe de course en autosuffisance est la règle pour ce trail.

Sur le parcours, une zone de ravitaillement est approvisionnée en boisson et nourriture à consommer sur place.

Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de la zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-3 du Code de Sport :

Seules les licences FFA Compétitions, Loisir Running ou Entreprise sont acceptées.

Pour les non-licenciés FFA ou autres licences FFA que celles nommées ci-dessus, le PPS (Pass Prévention Santé) est obligatoire.

Le 6 km est ouvert à partir de la catégorie CADET (né.e avant le 31.12.2010)

Le 15 km et le 21 km sont ouverts à partir de la catégorie JUNIOR (né.e avant le 31.12.2008)

Toutes les personnes mineures non licenciées devront, lors de leur inscription sur le site ADEORUN, cochées la mention concernant le questionnaire de santé et l'autorisation parentale.

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au trail entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout coureur pris en train de jeter ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié.

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation sans couper.

Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.

Des poubelles seront disposées en nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets.

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS :

N'attendez pas la dernière semaine pour vous inscrire.

Aucun dossard supplémentaire ne sera ajouté aux jauges ci-dessous

- 300 dossards pour le 6 km
- 300 dossards pour le 15 km
- 300 dossards pour le 21 km

7. INSCRIPTIONS :

Droits d'engagement pour participer au Trail (hors frais de service) : SITE INTERNET ADEORUN : trail-du-bocage.adeorun.com

- **Fin des inscriptions internet à h-30 de chaque course ou si la jauge par course est atteinte**
- Inscription le jour de la course possible, **uniquement** sur le site ADEORUN en paiement UNIQUEMENT par CARTE BLEUE
- Majoration de 2€ du dernier tarif.

Les inscriptions deviennent définitives par le paiement du coût de l'inscription

L'inscription se fait par le biais d'internet.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement. La vérification des inscriptions pourra se faire sur le site internet de la course.

L'inscription vous donne droit à :

- 1 lot souvenir aux 800 premiers inscrits.
- Repas après course .
- L'accès aux ravitaillements pendant la course.

A l'arrivée:

- L'accès au ravitaillement final.
- Une boisson au choix (soft).
- La remise de prix.
- L'accès au soin des équipes de secours présentes.
- Les animations.

Au retrait des dossards, le coureur devra présenter une pièce d'identité pour récupérer son dossard.

Tout coureur cédant son dossard à une tierce personne sans que le PPS ou la licence de cette personne ne soit contrôlée, sera disqualifiée d'office.

8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Réserve alimentaire
- Une tenue vestimentaire en adéquation avec les conditions météorologiques du jour de la course.
- Téléphone mobile (noter le numéro de l'organisation, ne pas masquer son n° et avoir une batterie chargée)

9. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas de blessure mineure, rejoignez le prochain signaleur. Il prendra contact avec le PC central qui prendra en charge votre rapatriement sur le site d'accueil.

En cas de blessure plus grave, composez immédiatement le 15

10. POSTE DE CONTRÔLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS :

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leurs localisations ne sont pas communiquées par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement.

11. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du trail. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

12. MODIFICATION DU PARCOURS, ANNULATION DE LA COURSE, REMBOURSEMENT :

PARCOURS : L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis.

ANNULATION DE LA COURSE : En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et / ou d'arrêter l'épreuve en cours.

REMBOURSEMENTS par l'ORGANISATION :

Pour raison de sécurité et/ou météorologique : 70% des droits d'inscription.
Par décision des autorités : 70% des droits d'inscription ou report à l'année suivante sans frais.

AUCUN remboursement dû à l'annulation par le coureur (une assurance annulation est proposée lors de l'inscription)

13. ASSURANCE:

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Aucune prime en argent liquide n'est distribuée.

Un classement général homme et femme sera établi : les 3 premiers de chaque course recevront un lot.

- Classement Scratch Homme pour les distances 6, 15 et 21 km
- Classement Scratch Femme pour les distances 6, 15 et 21 km

15. DROITS À L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

16. RESTAURATION :

Une buvette, 2 Food-trucks et une friterie seront implantés sur le site d'arrivée.

Les boissons et la restauration vous seront proposés à la vente.

17. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve.